

Nouvelles Consignes de tri au 1^{er} janvier 2017

EMBALLAGES

JE TRIE DÉJÀ

Les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes de conserve, les canettes, les aérosols, les barquettes, les briques alimentaires, les boîtes, les pots et les petits emballages en carton.

Tous ces emballages doivent être bien vidés sans être lavés.

JE TRIE EN + TOUS LES AUTRES EMBALLAGES

Sacs, sachets et films en plastique.

Consultez sur trivalis.fr

À déposer dans les colonnes jaunes



VERRE

À déposer dans les colonnes à verre.

Toutes les bouteilles, les pots et les flacons en verre doivent être triés. Il faut cependant enlever au préalable les bouchons, à déposer dans les poubelles ordures ménagères ou auprès d'associations caritatives.

La vaisselle, les verres à boire, le carrelage, le miroir, les ampoules et la porcelaine sont à déposer en déchèterie.

PAPIERS

Les journaux-magazines, catalogues, annuaires, publicités, livres, cahiers et enveloppes sont à déposer dans les colonnes bleues.



EN VENDÉE
TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT

- Informations pratiques :
- Communauté de Communes **Moutierrois Talmondais**
35 impasse du Luthier- ZI du Pâlis 1
85440 TALMONT SAINT HILAIRE
- Tél : 02.51.207.207
service.dechets@cc-talmondais.fr
www.cc-talmondais.fr
- Permanences du service déchets
Les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h30